

Image not found or type unknown



Avenant et conseil communautaire

Par **Sophie974**, le **28/04/2008** à **12:24**

J'aimerais savoir si un avenant doit être soumis à la délibération du conseil communautaire s'il n'y a qu'une simple précision dans le contrat initial et non pas une modification substantielle. En l'espèce, il s'agit d'un contrat de location et on aimerait seulement rajouter dans le contrat la répartition du montant loyer entre l'appartement et le parking mais sans toucher au montant du loyer sinon évidemment il y aurait besoin d'une délibération du conseil communautaire (l'établissement est une communauté d'agglomération). Voila merci.